

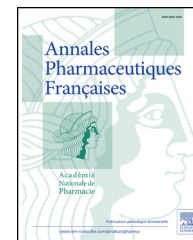


Disponible en ligne sur

ScienceDirect
www.sciencedirect.com

Elsevier Masson France

EM|consulte
www.em-consulte.com



ARTICLE ORIGINAL

Le dossier pharmaceutique dans un service d'accueil des urgences : évaluation de son accessibilité et de son impact sur le niveau de connaissance du traitement du patient[☆]

The pharmaceutical record in an emergency department: Assessment of its accessibility and its impact on the level of knowledge of the patient's treatment

A. Trinh-Duc^{a,*}, T. Painbeni^b, A. Byzcko^a, P.-A. Fort^a

^a Service d'accueil des urgences, centre hospitalier d'Agen, route de Villeneuve, 47923 Agen cedex 09, France

^b Pharmacie, centre hospitalier d'Agen, route de Villeneuve, 47923 Agen cedex 09, France

Reçu le 19 juin 2015 ; accepté le 4 novembre 2015

MOTS CLÉS

Dossier
pharmaceutique ;
Service d'urgence ;
Traitement médical ;
Conciliation
médicamenteuse ;
Carte Vitale ;
Sécurité des patients

Résumé La connaissance de la liste des traitements personnels des patients est à même d'influencer les décisions thérapeutiques prises dans le service d'accueil urgences (SAU). En France, le dossier pharmaceutique (DP), outil professionnel partagé créé par les pharmaciens et ayant pour support la puce électronique de la carte « Vitale » (CV), recense tous les médicaments dispensés dans les 4 mois qui précèdent sa consultation. Depuis 2011, la loi autorise à titre expérimental la consultation du DP par certains médecins hospitaliers, dont les urgentistes. Le but de ce travail est d'évaluer l'accessibilité à ce DP dans notre SAU et de vérifier l'hypothèse que sa consultation augmente le niveau d'information concernant le traitement des patients admis. Une étude prospective, observationnelle et monocentrique a été menée pendant une période de 15 jours sur tous les patients se présentant au SAU de l'hôpital d'Agen. Parmi les 1046 patients inclus, 828 (79 %) ont présenté une CV dans laquelle un DP alimenté avec des données a été trouvé dans 45 % des cas. L'unique source de papier d'information disponible est

[☆] Travail présenté à la Société française de médecine d'urgence le 10 juin 2015, à Paris.

* Auteur correspondant.

Adresse e-mail : Trinhduca@ch-agen.fr (A. Trinh-Duc).

constituée par l'impression du DP (25%), un courrier médical (6%) ou une ordonnance (3%). Une confrontation de 2 de ces sources d'information a été possible dans environ 4% des cas alors que seuls 31 patients (3%) se sont présentés avec les 3 sources d'information disponibles. La consultation du DP par le personnel du SAU est significativement possible. Cela améliore quantitativement le niveau d'information et optimise donc le bilan médicamenteux, étape initiale et primordiale de la prise en charge médicale des patients.

© 2015 Académie Nationale de Pharmacie. Publié par Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.

KEYWORDS

Pharmaceutical record;
Emergency department;
Medication list;
Medication reconciliation;
Vitale card;
Prescription;
Patient safety

Summary Knowledge of the home medication list may impact therapeutic decisions made in the emergency department (ED). In France, the pharmaceutical record (PR) is a shared professional tool arising from the pharmacists lists of all drugs dispensed during the last 4 months. This PR is included in a microchip equipping a "Vitale" card detained by each beneficiary of health insurance benefits. Since 2011, the law authorises experimentally the consultation of the PR by some hospital doctors such as those working in emergency medicine. The purpose of this work is to assess the accessibility to this PR and to verify the hypothesis that its consultation increases the level of information concerning the treatment of patients admitted in an ED. A prospective, single-center, observational study was conducted during a 15-day period on all patients arriving at the Agen hospital emergency department. Of the 1046 patients enrolled in the study, 828 (79%) presented a "Vitale" card in which a PR furnished with data was found in 45% of the cases. The only paper source of information available was provided by the PR (25%), a medical letter (6%) or a prescription (3%). A dual reconciliation between 2 of these sources was possible at a rate of about 4% each whereas only 3% of patients showed up with the 3 sources of available information. The consultation of PR by the ED staff is significantly possible. It improves quantitatively the level of information and thus optimizes medication assessment, the initial and critical step of the medical management of patients.

© 2015 Académie Nationale de Pharmacie. Published by Elsevier Masson SAS. All rights reserved.

Le dossier pharmaceutique (DP) est un outil professionnel partagé né à l'initiative des pharmaciens au travers de leur conseil national (CNOP) dans le cadre de la loi du 30 janvier 2007 relative à l'organisation de certaines professions de santé. La plateforme électronique sécurisée ainsi créée regroupe l'ensemble des DP des patients. Le DP comprend un document individuel qui recense tous les médicaments dispensés dans les 4 mois qui précèdent sa consultation, que le médicament ait été prescrit par le médecin ou conseillé par le pharmacien (*over the counter* [OTC]). Il est organisé en champs distincts par dates de dispensation. À ce jour, ni le nom du pharmacien ayant assuré la délivrance des produits, ni aucune posologie ne sont indiqués. Plus de 98% des pharmacies d'officine sont connectées au DP, ce qui a permis la création de plus de 39 millions de dossiers [1]. En France, chaque assuré social possède une carte dite « Vitale » équipée d'une puce électronique dans laquelle figure la nature de ses droits ouverts ainsi que ceux de ses ayants droits. Cette carte est également indispensable pour accéder au DP de l'utilisateur ou de ses ayants droits.

Le 6 mai 2010, la Commission nationale informatique et liberté (CNIL) a autorisé, à titre expérimental, la consultation et l'alimentation du DP par certaines pharmacies hospitalières. La loi du 29 décembre 2011 autorise, également à titre expérimental et pour une durée de 3 ans

renouvelée (jusqu'à fin 2017), la consultation du DP par les médecins anesthésistes réanimateurs et ceux exerçant dans les structures d'urgence ou de médecine gériatrique [2]. En mai 2013 [3], la Direction générale de l'organisation des soins a retenu le centre hospitalier d'Agen parmi les 55 établissements de santé pilotes autorisant les praticiens hospitaliers des spécialités sus-citées à consulter le DP des patients qu'ils ont à prendre en charge. L'expérimentation a démarré dans notre SAU le 1^{er} avril 2014.

Il est souvent difficile de disposer d'une information précise des derniers traitements médicamenteux pris par les patients se présentant dans un SAU [4]. En effet, une méconnaissance de son traitement cumulée, entre autres, à l'oubli de la dernière ordonnance ou autre courrier médical ne permet pas au patient, et en particulier aux personnes âgées [5–8], d'éclaircir de manière précise, exhaustive et donc fiable le médecin sur son traitement de fond et/ou occasionnel. Dans le cadre de la prise en charge en urgence, la prise de médicaments OTC, très présente chez la personne âgée [9], est très souvent méconnue. Le but de ce travail original et novateur est de nous permettre d'évaluer l'accessibilité aux DP dans un service d'urgence en France et de vérifier l'hypothèse que sa consultation augmente le taux d'informations concernant les thérapeutiques des patients.

Download English Version:

<https://daneshyari.com/en/article/2477823>

Download Persian Version:

<https://daneshyari.com/article/2477823>

[Daneshyari.com](https://daneshyari.com)